

*Direction générale du personnel  
et de l'administration*

**Arrêté du 24 janvier 2007 fixant la date des élections  
pour la CAP des attachés et CCP des PNT SETRA**

NOR : *EQU0790480A*

Le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique de l'Etat,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

La date des élections pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des attachés d'administration de l'équipement et à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires recrutés par le SETRA, est fixée au 22 mars 2007.

Article 2

Dans l'hypothèse où un nouveau scrutin devrait intervenir, sa date est fixée au 15 mai 2007.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait à Paris, le 24 janvier 2007.

*Le ministre des transports, de l'équipement,  
du tourisme et de la mer,*

Pour le ministre et par délégation :

Pour la directrice générale du personnel  
et de l'administration empêchée :

Pour le chef du département des relations sociales  
empêché :

*L'adjointe au chef du département des relations sociales*

C. Lepla